

Règlement à respecter

Les frais d'inscription seront remboursés UNIQUEMENT si vous avez couru en personne et si vous rendez le maillot reçu et ce, au plus tard le 22/06/18

Au-delà de cette date, toute la caisse sera clôturée et il sera impossible de récupérer les frais d'inscription.

Si vous ne courez pas, hormis pour une raison médicale (CF à l'appui), les frais de participation seront perdus.

Si vous voulez vous faire remplacer, cela doit l'être par un(e) Alumni de l'IHECS et non par quelqu'un de l'extérieur à l'IHECS.

Signature